

Structure de la formation

Candidates & candidats

Prérequis pour la formation de base (FB)

Conditions d'admission pour devenir spécialiste Pallas

- Femmes dès l'âge de 20 ans du domaine des sports de combat/arts martiaux ou avec une activité dans le domaine social, psychologique ou pédagogique. Autres personnes intéressées sur demande. Etre sportive est un avantage
- Formation en premiers secours
- Assurance accidents non professionnels
- Participation à un cours d'autodéfense dans les 10 dernières années, de préférence à un cours de base Pallas.
- Un stage (6-12 h) dans un cours de base Pallas. La confirmation, datée et signée par la spécialiste concernée, doit être jointe à l'inscription.

Conditions d'admission pour devenir assistant spécialiste Pallas

- Hommes dès 20 ans du domaine des sports de combat/arts martiaux ou avec une activité dans le domaine social, psychologique ou pédagogique. Autres personnes intéressées sur demande. Etre sportif est un avantage.
- Formation en premiers secours
- Assurance accidents non professionnels
- Un stage (3-4 h) dans un cours de base Pallas. La confirmation, signée et datée par la spécialiste concernée, doit être jointe à l'inscription.

Spécialiste Pallas

- La formation de base (*7 jours*) suivie avec succès.

Assistant spécialiste Pallas

- La formation de base (*4 ½ jours*) suivie avec succès.

Conditions pour la reconnaissance du titre de spécialistes

Obligation de formation continue

La reconnaissance du titre de spécialiste Pallas est confirmée par la participation, tous les deux ans, à une formation continue. Des formations continues spécifiques à l'AD sont reconnues. Néanmoins, une formation interne de Pallas est obligatoire tous les quatre ans.

Conditions pour les modules de consolidation

Les modules de consolidation ont des formations continues pour toutes les personnes (femmes ou hommes), membres ou non de Pallas

Cadre de formation de Pallas

Conditions pour le cadre de Pallas

- Expérience pratique en tant que spécialiste active Pallas, ou assistant spécialiste Pallas actif
- En principe, chaque femme/chaque homme peut faire une demande d'admission pour le cadre, sans forcément avoir suivi le cycle de formation requis. Cf document conditions d'admission. Conditions particulières
- Dans tous les cas, le cadre est seul habilité à décider si quelqu'un peut être admis dans le cadre.
- Les personnes collaborant dans le cadre et n'étant pas expert.e.s sont appelées formatrices/formateurs.

Expertes & Experts

Sont nommé.e.s par la direction lors des journées de travail d'été (SAT)

Conditions pour expertes & experts

- Expérience pratique en tant que spécialiste Pallas active/actif
- Collaboration avec le cadre de formation (participation aux rencontres de travail annuelles JT et SAT)
- Etre assisant.e dans des cours de formation
- Organiser de façon autonome un cours de formation continue
- Participation à tous les modules de consolidation
 - Modules filles courage!
 - Approfondissement des techniques Pallas & Travail avec le spécialiste en combinaison de protection (TiS)
 - Affirmation de soi & autodéfense pour personnes en situation de handicap
 - *Pendant la rencontre annuelle JT21 d'autres modules seront planifiés*